



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 14 juin 2023** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Solange VENDITTELLI**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Éric JACQUET – Christophe GALLAY – Roger REMILLY – Jessica DIONISIO – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Solange VENDITTELLI – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE) - Anne-Charlotte DANNEEL (à Sébastien FRANÇOIS) – Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- RESSOURCES HUMAINES..... 3
 - 1. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES..... 3
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE..... 3
 - 2. DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DE L'ÉLU LOCAL 3
- PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE 4
 - 3. ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE 4
- AFFAIRES SOCIALES 5
 - 4. CONTRAT DE VILLE 2015 - 2023 5
- AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME..... 8
 - 5. ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE LA GIRAUDIÈRE 8
 - 6. TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES 9
 - 7. RACCORDEMENT D'UNE SIRÈNE D'ALERTE AU SIAP (Système d'alerte et d'information des

populations)	10
• ANIMATION - CULTURE - SPORT – VIE ASSOCIATIVE	12
8. DÉPLACEMENT À PONSACCO.....	12
• INFORMATIONS.....	13
1. État des contentieux	13
2. Informations.....	14
INFORMATION SUR LES PFAS	14
ACCESSIBILITÉ HANDICAP.....	19

M. Serge BÉRARD : Chers collègues, bonsoir. Si vous le voulez bien on va commencer ce Conseil municipal. Est-ce que Solange VENDITTELLI est d'accord pour être secrétaire ce soir ? Merci à Solange.

Nous avons 7 pouvoirs :

- Jean-Philippe SANTONI à Bruno THUET ;
- Guy BOISSERIN à Christine MARCILLIERE ;
- Florence RICHARD à Marie DECHESENE ;
- Anne-Charlotte DANNEEL à Sébastien FRANCOIS ;
- Béatrice VERDIER à Michèle EYMARD ;
- Isabelle WEULERSSE à Sylvie GUINET ;
- Christelle RIVAT à Valérie GRILLON.

Nous devrions donc être 26. Il nous manque Claude MARCOLET qui est absent pour l'instant. Nous allons malgré tout commencer.

Nous n'approuverons pas, vous nous en excuserez, le procès-verbal du 24 mai 2023 parce que nous l'avons reçu trop tardivement pour le mettre en forme donc je vous propose de le faire passer et de l'approuver lors du prochain Conseil municipal.

Est-ce qu'il y aura des questions orales à l'issue ; quelqu'un d'entre vous ? Non pas spécialement, très bien. Je vais vous lire l'ordre du jour. Pierre FRESSYNET nous proposera une modification du tableau des emplois non permanents. Agnès BÉRAL portera une délibération pour la désignation du référent local déontologue. Ensuite nous aurons Sébastien FRANCOIS à propos de l'accueil périscolaire donc il mettra à jour le règlement et les tarifs. Michèle EYMARD nous proposera le contrat de ville 2023. Nous aurons ensuite Valérie GRILLON pour deux délibérations ; une qui concerne la clôture de la zone d'aménagement concertée de la Giraudière et une procédure d'obligation de dépôt de déclaration préalable concernant les ravalements de façades. Jean-Philippe SANTONI sera remplacé donc par Jean-Philippe GILLET pour nous proposer une délibération concernant le raccordement de notre sirène au SIAP et puis Anne-Marie conclura par une délibération à propos de la participation aux frais de déplacement pour notre futur déplacement à Ponsacco au mois d'octobre.

S'il n'y a pas de questions ou remarques sur cet ordre du jour, je vous propose de passer la parole à

Pierre FRESSYNET qui va présenter la modification du tableau des emplois non permanents. M. MARCOLET est arrivé ; donc nous sommes au complet avec les pouvoirs. Merci.

- **RESSOURCES HUMAINES**

1. **SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Création d'un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Bonsoir à tous. C'est dans le cadre des services municipaux, à la direction des affaires culturelles, la création d'un emploi non permanent à temps complet dans le cadre du renforcement de l'offre culturelle et aussi en raison de l'ouverture de l'espace Guy de Chauliac, il est proposé la création de ce poste qui est non permanent puisqu'il s'agit d'un contrat de projet d'une durée d'1 an. Il s'agit d'un poste de chargé de mission culturel avec les objectifs principaux de développer les actions culturelles, rechercher des financements publics et privés pour l'ensemble des activités de la direction des affaires culturelles et également de participer activement à la saison culturelle de l'espace Guy de Chauliac ; par exemple coordonner les demandes, proposer des visites, faire vivre le lieu.

C'est donc un emploi à temps plein pour un agent contractuel du cadre d'emplois des adjoints administratifs en catégorie C. Ce poste sera à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2023.

La Commission n°1 a vu le dossier le 7 juin et il vous est donc demandé d'autoriser la création de cet emploi non permanent à temps plein ouvert pour un agent contractuel et pour un contrat de projet d'1 an.

M. Serge BÉRARD : De 17'00 à 18'00 - Inaudible. Qui s'abstient ? 5 abstentions.

M. Philippe BLAIN : 28.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2. **DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DE L'ÉLU LOCAL**

Convention d'adhésion avec le CDG 69

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Bonsoir à tous, donc je vous propose un rapport pour la désignation d'un référent déontologue de l'élu local avec une convention d'adhésion avec le CDG 69. Conformément au Code général des collectivités territoriales, les élus membres du Conseil municipal doivent exercer leur mandat dans le respect des sept principes déontologiques consacrés par la Charte de l'élu local. Donc, cette Charte nous l'avons lue au premier Conseil municipal en juillet 2020, je ne vais pas vous rappeler le texte, tout le monde le connaît par cœur, je suppose. Tout simplement, il faut rappeler que nous avons voté en 2021 une charte, enfin une convention avec le CDG pour un référent déontologue pour

les agents. Pour le 1^{er} juin 2023, on nous impose également d'avoir un référent déontologue pour les élus.

Comme nous avons une convention avec le CDG dont le déontologue est ; enfin on l'a déjà éprouvé, il est compétent, il est impartial, on estime qu'on peut prolonger cette convention et même faire une annexe à la convention actuelle pour accepter ce référent déontologue. C'est donc une annexe à la convention unique puisqu'on regroupe dans une convention unique avec le CDG tous les contrats que nous avons avec eux.

On vous demande d'accepter, de faire cette annexe à la convention unique avec le CDG pour ce référent déontologue pour les élus. A rappeler que le référent déontologue a un site spécifique où chaque agent ou chaque élu pourra faire une saisine pour faire appel à lui. Il est tout à fait indépendant en cas de besoin.

M. Serge BÉRARD : De 20'30 à 20'57 - Inaudible Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

3. ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

Mise à jour du règlement et des tarifs à compter de septembre 2023

Rapporteur : Sébastien FRANCOIS

M. Sébastien FRANCOIS : Bonsoir à tous. Je vais vous proposer un changement, une mise à jour du règlement et des tarifs de l'accueil périscolaire et de la restauration. En fait cette mise à jour et ce changement de règlement intervient suite aux activités-découvertes qui étaient initialement proposées par la ville et qui vont être proposées par la MJC à partir de la rentrée. Pour rappel, ce sont des activités en partenariat avec les associations locales qui sont proposées aux enfants sur le temps périscolaire du soir entre 17h00 et 18h00.

Vu que dorénavant ce sera donc une association, en l'occurrence la MJC, qui va prendre en charge ces activités, il fallait que les parents puissent inscrire leurs enfants de façon cohérente avec ce temps-là. Jusqu'à présent nous avons trois temps proposés le soir, un temps de 16h30 à 17h30, un de 17h30 à 18h00 puis un de 18h00 à 18h30 donc les parents inscrivaient leurs enfants en fonction de leur heure de récupération et maintenant il faut donc quatre temps pour pouvoir intégrer ces activités découvertes donc le soir on passe de trois temps à quatre temps, en l'occurrence 16h30 – 17h00 qui s'appelle « soir 1 », 17h00 – 17h30, « soir 2 », 17h30 – 18h00, « soir 3 » et 18h00 – 18h30, « soir 4 ».

Cela va permettre aux parents aussi un peu plus de souplesse. Nous avons pas mal de parents qui venaient récupérer leur enfant juste après 17h00 et ils payaient 1 heure complète donc s'ils arrivent un petit peu avant 17h00 ils pourront n'inscrire leurs enfants qu'une demi-heure au lieu d'1 heure.

Nous en profitons aussi pour modifier dans le règlement intérieur les menus. A l'heure actuelle nous avons 3 options de menus. Nous avons le menu classique, le menu sans viande et le menu sans porc. Or on s'est rendu compte que nous n'avons quasiment pas de menu sans porc qui était pris ;

quasiment l'intégralité des gens qui ne mangent pas de porc prennent l'option « sans viande ». Cela nous complexifie énormément la cuisine centrale d'avoir 3 repas ; c'était pour vraiment très peu d'enfants donc nous avons fait le choix de passer à 2 menus c'est-à-dire le classique ou le sans viande en sachant qu'un enfant qui ne prend pas de viande a plus de quantité. Lorsque par exemple nous avons des pâtes, il aura plus de pâtes, sinon c'est remplacé par des protéines, type poisson ou œuf.

Enfin nous ajustons le tarif avec une augmentation de 0,05% du quotient familial, pas du quotient familial pardon, du coefficient multiplicateur qui nous permet de calculer le montant que vont payer les parents pour le soir. Au passage, je tiens à vous dire que pour les élus qui ont été voir la délibération sur Idelibre, il y avait une coquille que nous avons relevée en Commission 2 qui n'a pas été changée sur les documents d'Idelibre donc il faut bien lire « ajuster le tarif avec une augmentation de 0,05% et non pas 0,1% » donc c'est deux fois moins que ce qu'il y a écrit sur le rapport que vous trouvez sur Idelibre. De la même manière que sur le règlement intérieur qui était joint à la délibération, il y avait une petite coquille aussi sur le tableau en page 9 ; merci Clémentine. Il fallait lire 50% du tarif du matin et non pas du tarif du soir pour le temps périscolaire ; donc là c'est sur le chapitre « sanctions », c'est-à-dire qu'un parent qui mettrait son enfant et qui ne l'a pas inscrit, en fait qui ne suivrait pas nos règles d'inscription ou de désinscription, aurait une sanction qui représente le double du tarif du temps imparti. J'espère avoir été clair.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **AFFAIRES SOCIALES**

- 4. **CONTRAT DE VILLE 2015 - 2023**

Programmation 2023

Rapporteur : Michèle EYMARD

Mme Michèle EYMARD : Bonsoir à tous. Je vous présente, comme chaque année, la programmation des actions qui sont inscrites dans le contrat de ville. Je vous rappelle que ce contrat de ville a été prorogé pour la deuxième fois et cette fois-ci jusqu'au 31 décembre 2023. Pour l'instant nous n'avons aucune visibilité, sur, si oui ou non on sera toujours dans la « politique de la ville ». L'État ne nous a toujours pas fait savoir où il en était puisque la réunion du Comité interministériel a été repoussée et donc, à ce jour, nous n'avons aucun élément.

Il s'agit des actions qui sont présentées, comme l'année dernière, pratiquement inchangées ; donc il y a 4 actions qui font l'objet d'une demande de financement spécifique à la Ville de Brignais et qui représentent une dépense totale de 12 420 € ; vous voyez affiché le travail que les services ont fait avec beaucoup de précision. Donc les 4 actions qui font l'objet de cette demande de financement spécifique sont pour des partenaires qui sont AMELY, Graines de SOL, l'Association Formation Ingénierie (AFI) et les Compagnons Bâisseurs. AMELY pratique des permanences et assure un accompagnement administratif et numérique. Ils interviennent également sur l'école Jacques Cartier et cette année sur

le collègue Jean Zay pour aider les jeunes à comprendre un peu le fonctionnement des conflits et à faire de la médiation.

Graines de SOL, ils sont dans le service, ils accompagnent l'amorçage de projets. Ensuite pour l'AFI, c'est la plateforme linguistique de proximité et ensuite les Compagnons Bâisseurs, c'est une association qui accompagne des familles qui sont identifiées par soit les AJD soit le Centre social ; des familles qui ont besoin d'être accompagnées dans un aménagement de leur location, de leur appartement donc nous avons un chantier sur Brignais qui a commencé en avril et qui est en cours ; la première phase est terminée.

En complément, la Ville de Brignais soutient également financièrement d'autres actions inscrites dans la programmation politique de la ville dans le cadre du droit commun. Il est précisé que la Ville de Brignais et la CCGV, dans le cadre d'une convention de gestion, se répartissent le coût des deux postes relatifs à la politique de la ville : l'ingénierie chef de projet et son responsable de service. A ce titre, elle perçoit une subvention de l'État donc de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et respectivement à hauteur de 7 000 € et 5 000 €.

Nous avons vu cette programmation en Commission n°2 le 8 juin 2023. Il vous est demandé ce soir d'approuver cette programmation, d'autoriser Monsieur le Maire à financer les actions portées directement par la ville et à signer tous les documents y afférents, d'autoriser Monsieur le Maire également à solliciter l'attribution des subventions correspondantes aux dites actions auprès des associations et organismes concernés suivant le tableau qui est joint et à signer tous les documents y afférents, et d'autoriser, enfin, Monsieur le Maire à verser aux associations et aux organismes concernés les sommes inscrites au titre de la participation de la Ville de Brignais à ces actions et à signer tous les documents y afférents. Est-ce que vous avez des questions ?

Mme Sylvie GUINET : De 30'12 à 31'38 - En partie inaudible Est- ce que l'on sait ce que l'on va reverser, car ça apparaissait l'année dernière dans la libération, cette année, ça n'apparaît pas. Il a été dit que l'on allait simplifier mais on ne retrouve pas la totalité [inaudible]

Mme Michèle EYMARD : En fait j'avais, c'est vrai ; avec les services on a souhaité, j'ai souhaité simplifier et donc on a les tableaux, sur, vous avez dit Clémentine, sur l'annexe, sur la programmation qui a été envoyée également.

De 31'54 à 32'20 - Inaudible

Mme Clémentine HOCHART : J'ai coupé, pardon. En fait dans le cadre de la délibération, ce qui a été indiqué, c'est uniquement les demandes pour lesquelles il y a un impact financier pour la ville ; donc ça c'est ce qui est dans le corps du rapport. Par contre, le reste des actions, ce ne sont pas finalement des financements de la ville. Ils sont intégrés dans la programmation politique de la ville et ils sont financés soit par des crédits de l'État soit dans le cadre du droit commun ; donc ça c'est dans le cadre de notre budget qui est voté chaque année. Donc la délibération, elle ne reprend que les dépenses pour lesquelles la ville va contribuer au titre de son action politique de la ville. Par contre, dans le

tableau qui est en annexe de la délibération, qui sera transmis en Préfecture, il y a bien l'ensemble des actions de la programmation politique de la ville et de la programmation du sud-ouest lyonnais.

M. Serge BÉRARD : 33'21 à 33'25 - Inaudible

Mme Clémentine HOCHART : Ou de crédits spécifiques de l'État.

Mme Michèle EYMARD : Vous avez le document qui s'affiche, là.

Mme Sylvie GUINET : Qui est indigeste mais ça ne nous fait pas apparaître les montants qui sont versés en droit commun ou les demandes de subvention des associations alors que l'année dernière ça apparaissait. Il manque des éléments.

M. Serge BÉRARD : 34'04 à 35'17 - Inaudible

Mme Clémentine HOCHART : Pardon, j'ai à nouveau coupé le micro. En complément, dans le tableau que nous avons montré qui est effectivement peu digeste, on l'a repris sous un format un peu plus simplifié. Par exemple, sur les actions qui sont à l'écran, elles font partie de la programmation « politique de la ville » de la Ville de Brignais ; par contre l'action portée par la mission locale « Mon image, ma voix », dans la programmation, on a des crédits spécifiques de l'État à hauteur de 1 500 € mais il n'y a pas de crédits spécifiques de la Ville de Brignais. Par contre cette action fait partie de la programmation.

Mme Sylvie GUINET : J'entends bien. La diapositive 6, s'il vous plaît. Alors on a par exemple ce que ce qui est versé au Centre social, les ateliers sont sur un « listing ». Après, il y avait 2 nouvelles actions ; voilà les nouvelles actions, on aimerait bien en entendre parler de développer le lien social autonome, et ça n'apparaît plus là ce soir. Voilà, c'est quand même des sommes ; donc il faut aller individuellement chercher et dire ça serait dans le temps. Moi je me le suis fait pour moi, ça représente 24 200. Il faudrait quand même que à mon avis, on vote pour un montant. Enfin, qu'on connaisse le montant.

M. Serge BÉRARD : Le montant nous l'avons déjà voté au budget général.

Mme Sylvie GUINET : Oui, mais qui s'en souvient ?

M. Serge BÉRARD : C'est pour ça qu'on le rappelle pour information.

Mme Sylvie GUINET : L'année dernière, je suis têtue mais l'année dernière, on les avait votés aussi avant ... mais ça apparaissait dans la délibération, ça n'apparaît plus cette année. J'invite tout le monde à essayer de comprendre tout ça. Ce n'est pas évident, donc simplifions les choses.

Mme Clémentine HOCHART : En complément, la délibération, donc c'était les mêmes demandes l'année dernière ; ce qu'il est demandé au Conseil municipal c'est d'approuver la programmation donc l'identification des actions qui rentrent dans la politique de la ville et l'année dernière il avait été indiqué dans la délibération toutes les actions avec leurs coûts et leurs financements, même celles qui ne relevaient pas forcément de la ville et donc il y avait aussi parfois une confusion entre ce qui était financé par la ville et ce qui était financé par l'État ; donc là, la demande qui avait été faite c'est de le

mettre en avant dans la délibération. Par contre dans les supports il y a bien toutes les actions mais dans la délibération, de ne mettre en avant que les actions pour lesquelles il y a un impact financier pour la ville.

Mme Sylvie GUINET : Les 8 000 €, les 1 500 € et il y en a un autre, cela a un impact pour la ville.

Mme Clémentine HOCHART : Oui, mais ceux-là ils avaient déjà été...c'est ça.

Mme Sylvie GUINET : Ils sont dans le budget.

M. Serge BÉRARD : Donc c'est pour information. Quel que soit le sujet, la façon de comprendre le sujet, on s'aperçoit que c'est chaque fois cette difficulté de bien comprendre ce qui relève des actions de la ville, des partenariats, de ce qui rentre dans le droit commun. Alors la bonne nouvelle c'est que l'an prochain a priori cette délibération va disparaître puisque si on a bien entendu... elle se fera de manière différente du système que l'on retrouve ici aujourd'hui qui est parfois démesuré. Cette étude a marché dans certains quartiers, on était sur un quartier, il y avait 250 logements sociaux, donc on voit qu'il y a une sorte de démesure entre la procédure qui est mise en œuvre et les enjeux espérés. On voit quelles sont les conséquences pour nous, on a nécessairement du temps à consacrer à cette question. Donc c'est difficile à comprendre mais la délibération est légère au regard de ce qu'on a voté et engagé comme budget pour ces demandes spécifiques. Vous avez le rappel dans ces documents en annexe de tout ce qui a été fait. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Mme Clémentine HOCHART : Je me permets d'intervenir à nouveau donc on nous signale que si vous poussez la voix, on vous entend dans le cadre de la retransmission du Conseil municipal, nous allons réessayer en vous demandant de rester à vos places et si ça fonctionne moins bien, on vous demandera de revenir ici.

- **AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME**

- 5. **ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE LA GIRAUDIÈRE**
CLÔTURE

Approbation et autorisation de signature

Rapporteur : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : C'est la clôture de la ZAC de la Giraudière Donc c'est une délibération, on va dire d'ordre puisque c'est une procédure administrative, on est arrivés au terme de la réalisation de la ZAC. Tous les travaux de construction ont été réalisés et maintenant il faut passer à la clôture et pour cela, il faut que ça passe en délibération sur un vote du Conseil Municipal. Cet état de fait permettra à l'ensemble des équipements et des bâtiments de repasser dans le droit ce qu'on appelle le droit public, et que la taxe d'aménagement rentrera de nouveau en vigueur.

Vous avez en annexe un état des lieux. Il avait été présenté en 2021, la répartition des frais entre le promoteur, le porteur de projet, et la commune. Il y a eu un ajustement puisque tous les travaux n'ont

pas été réalisés par le porteur de projet pour différentes raisons, dont une importante concernant les travaux sur la place du Couvent. Donc il y a eu un réajustement des coûts que chacun doit prendre en charge et vous avez en annexe les comptes qui ont été approuvés par le Commissaire aux comptes et qui sont indexés.

Donc pour cette délibération on vous demande d'approuver la suppression de la ZAC ainsi que tous les bâtiments de droit commun, approuver le bilan de clôture qui est en annexe, que la suppression de la ZAC aura pour effet de revenir au régime de droit commun pour ce qui concerne la perception de la part communale de la taxe d'aménagement. La taxe d'aménagement qui est de façon détournée, une taxe parce que le porteur de projet a réalisé des équipements pour la commune, qui les a financés.

Dire que l'entrée en vigueur de la présentation a pour effet de faire entrer le périmètre de la ZAC de la Giraudière dans le droit commun et donc ce secteur sera soumis au plan local d'urbanisme de la commune et de dire que la décision de la suppression de la ZAC abrogée à compter de la date à laquelle les mesures de publicité ont été prises, les effets de décision de création.

Elle a été votée, pour compléter l'information sur le sujet, elle a été votée en 2008 pour l'ouverture de la ZAC. En 2015 il a été voté le démarrage des constructions, à 90% des acquisitions du terrain. Et la dernière de déclarer que la présente délibération fera l'objet d'une mesure d'information éditée à l'article dont je vous fais grâce. S'il y a des questions je peux y répondre. Je ne sais pas si j'ai été claire parce que je parlais fort et ça me déconcentre.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions sur la ZAC dont on a pu parler, c'est vrai que désormais, on se retrouve avec des équipements qui s'imprègnent dans le projet.

Mme Valérie GRILLON : Alors juste pour information, il y a eu quand même un état des lieux qui a été fait entre la commune et le promoteur pour figer tout ce qui restait à faire et qu'on ne voulait pas prendre encore en charge. Donc là tout est rentré dans l'ordre. Il reste une ou deux choses qui sont vraiment à la marge, comme par exemple une position de panneau, ce sont des choses qui ne permettent pas d'arrêter la ZAC.

M. Serge BÉRARD : Parfait s'il n'y a pas d'autres questions je vous propose de délibérer. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

6. TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES

OBLIGATION DE DEPOT DE DÉCLARATION PRÉALABLE

Approbation

Rapporteur : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : Alors il s'agit d'une délibération pour approuver de passer en déclaration préalable tout ce qui est ravalement de façade. Alors, jusqu'en 2007, chaque porteur de projet avait l'obligation de déposer une déclaration préalable pour tous travaux de façade y compris les ravalements.

Depuis 2017, la réglementation nationale a changé, il n'y avait pas d'obligation de déclaration préalable

pour le ravalement de façade uniquement. Lorsque le PLU a été voté en 2020, lorsqu'on prend le PLU, il est noté en préambule que toute déclaration concernant les ravalements de façades, les clôtures, les permis de démolir doit faire l'objet d'une déclaration préalable. Et lorsqu'on a commencé à modifier le PLU qui était soumis à délibération pour ce genre de déclarations, on s'est aperçu qu'effectivement, sur le préambule du PLU, il était bien noté que suivant la délibération alors je crois que c'est 2016, les déclarations préalables devaient être pour les ravalements, les clôtures et les permis de démolir. Or, lorsqu'on l'a vérifié sur les délibérations, cela ne concernait pas les ravalements de façade ; apparaissaient uniquement les clôtures et les permis de construire.

Jusqu'à maintenant, ça a été instruit de bonne foi par les instructeurs, avec une déclaration préalable. On propose ainsi de mettre en déclaration préalable tous les ravalements de façade, d'autant plus que le ravalement de façade doit être exactement conforme à l'existant, c'est-à-dire qu'il faut que ce soit les mêmes couleurs, les mêmes matériaux,...et c'est très compliqué à vérifier aussi bien pour le constructeur que pour l'instructeur donc pour que tout le monde soit dans la même démarche, je vous propose de faire une approbation pour les DP pour les ravalements de façade. Est-ce que j'ai été claire ?

La régularisation permettra d'être conforme et puis surtout, c'est prêt pour les instructeurs, et les pétitionnaires, la limite ravalement de façade et modification de façade mais vraiment sur une ligne ; changer un peu la couleur, c'est une modification. On sait très bien que c'est difficile sur certaines façades de reproduire les couleurs à l'identique, on n'a pas forcément ou les mêmes matériaux ou les mêmes aspects, je pense que c'est plus simple de faire une déclaration préalable ; s'il y a un CERFA ce n'est pas compliqué à faire.

M. Serge BÉRARD : Si l'autorisation est acceptée. Merci pour la précision. Si c'est clair pour tout le monde, s'il y a des commentaires ?

Mme Valérie GRILLON : Oui, aussi, donc oui, excusez-moi, ça me revient au fur et à mesure. On est en train de finaliser et on va annexer au PLU notre nuancier. Donc il est important de le mettre en pratique, du coup la déclaration préalable permettra d'associer ce nuancier qui sera annexé au PLU.

M. Serge BÉRARD : On en parlera prochainement. S'il n'y a pas de questions nous passons au vote. Qui s'abstient, qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

7. RACCORDEMENT D'UNE SIRÈNE D'ALERTE AU SIAP (Système d'alerte et d'information des populations)

CONVENTION ENTRE L'ÉTAT ET LA COMMUNE DE BRIGNAIS

Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Bonjour à tous, je vais vous présenter donc une délibération qui va porter sur le raccordement d'une sirène d'alarme, d'alerte, au système d'alerte et d'information des populations sous l'acronyme SAIP et il s'agit plus particulièrement d'une convention entre l'État et la commune de Brignais.

Donc une sirène d'alerte à la population est installée depuis 2008 sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville. Elle est utilisée dans le cadre du plan communal de sauvegarde, notamment pour les risques d'inondation et ça peut aussi servir dans d'autres circonstances.

Cette sirène n'est actuellement pas raccordée au réseau national d'alerte et est déclenchée manuellement ; donc, afin de doter le pays d'un réseau d'alerte performant et résistant, les préfectures ont ainsi réalisé un état des lieux des besoins en installation ou en raccordement des sirènes, afin de parvenir à une couverture optimale des bassins de risques dans leur département. Donc notre sirène a vocation à être intégrée au dispositif du SAIP.

Le déploiement est en cours et, de ce fait, une convention doit être signée entre la Ville de Brignais et l'État. Cette dernière fixe donc les obligations des acteurs dans le cadre de ce raccordement et du maintien aux conditions opérationnelles du système, afin d'assurer un bon fonctionnement de l'alerte et de l'information des populations.

Donc il y a une répartition des frais. La préfecture prendra en charge les travaux nécessaires pour le raccordement de la sirène existante. Cela comprend l'installation, les raccordements et vous aurez les prix, et la commune prendra en charge le coût de l'énergie nécessaire au fonctionnement de l'installation et le coût de remplacement éventuel d'éléments du dispositif.

Ce raccordement au SAIP permettra un déclenchement à distance via une application dédiée par la préfecture. Toutefois, le déclenchement manuel de la sirène en local par le Maire ou son représentant demeure possible en cas de nécessité et, après, bien sûr, information préalable de la préfecture.

Ce dossier a été vu en Commission n°3, urbanisme et aménagement, le 6 juin 2023. Il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'elle est présentée et de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 011 du budget principal de la commune.

Je vais préciser, parce qu'on a eu quelques questionnements lors de la Commission, comment on reconnaît ces signaux ? Alors vous savez tous que le premier mercredi du mois, à 12h00 donc, il y a un essai et c'est un signal modulé qui dure 1 minute 41. Ça, c'est les essais mensuels.

En cas d'alerte réelle, c'est ce même signal modulé, donc de 1 minute 41 répété 3 fois avec un stop de 5 secondes entre chaque signal, et en cas d'alerte vraiment déclenchée donc on a ces 3 signaux, séparés de 5 secondes et en fin d'alerte, c'est un continu pendant 30 secondes, signal continu et non modulé pendant 30 secondes.

M. Serge BÉRARD : Est-ce que le signal change pour le type d'alerte ?

M. Jean-Philippe GILLET : Non, ça, ça sera toujours pareil, mais ce sont les modalités pour reconnaître parce qu'il peut y avoir dans d'autres endroits, on a le cas d'alerte nucléaire ou d'autres choses, il y a d'autres types d'alertes ; là, c'est vraiment pour les risques inondations et incidents graves. Et le boîtier de commande, il est au 2ème étage.

M. Philippe BLAIN : Alors pas sur la sirène, mais ça demeure du son. Pensez bien à parler comme vient

de le faire Jean-Philippe GILLET, et aussi pour Monsieur le Maire, parce qu'on capte plus ou moins bien, on n'arrive pas à comprendre pourquoi on capte quand même.

M. Serge BÉRARD : D'autres questions ? Laurence, oui.

Mme Laurence BEUGRAS : Oui, donc plutôt une remarque. Le signal enfin les signaux, n'ont pas évolué par rapport à avant. Donc du coup, ça avait été inclus dans une campagne de communication ; je ne sais pas si vous vous souvenez, assez importante à l'époque. Mais peu importe, avec des « magnets », il y avait des petits « magnets » à mettre sur les frigos et il y avait des petits bouquins et je trouverais ça plutôt intéressant et utile à la population. Je voulais savoir si, dans ce cadre-là vous aviez prévu de renouveler une communication qui allait dans ce sens ou la réitérer parce qu'on l'avait déjà fait, ça n'a pas changé.

M. Jean-Philippe GILLET : A priori. Cela a été de s'intégrer au système de signalement géré par la préfecture mais c'est vrai, on n'a pas prévu de rééditer.

M. Serge BÉRARD : Monsieur BLAIN ?

M. Philippe BLAIN : Non c'est juste un point. On n'a pas prévu de nouvelle campagne de communication. Par contre on peut toujours recommuniquer sur le fonctionnement de la sirène parce que je pense que ça s'oublie. Pour le « magnet », mais c'est juste une expérience personnelle, il est sur mon frigo depuis quelques années et c'était fait pour ça en fait. Mais je suis persuadé que la plupart des brignairots ont fait comme moi.

M. Serge BÉRARD : Bien, donc cette autorisation de raccordement qui se voit, oui.

Mme Solange VENDITTELLI : J'avais posé la question en Commission n°3. Les 2 questions, justement, qui étaient sur le rappel, puisque tout ce que l'on a dit tout à l'heure, j'ai déjà oublié. C'est bien de refaire une communication. On en avait parlé, j'avais posé la question. Et puis on s'était posé la question, qui déclenche l'alarme puisqu'elle est manuelle ?

M. Jean-Philippe GILLET : Donc pour l'essai a priori, c'est programmé au premier mercredi du mois, 12 heures, ça se déclenche tout seul. Par contre, en cas d'inondation, de choses de ce type, c'est déclenché manuellement ou par Monsieur le Maire ou quelqu'un d'habilité. Et là en plus ce sera déclenché, il y a possibilité de déclenchement à distance par la préfecture.

M. Serge BÉRARD : Pour l'autorisation qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

- **ANIMATION - CULTURE - SPORT – VIE ASSOCIATIVE**

- 8. **DÉPLACEMENT À PONSACCO**

Participation aux frais de déplacement

Rapporteur : Anne-Marie MANDRONI

Mme Anne-Marie MANDRONI : Bonsoir. Je vous propose une délibération concernant la participation aux frais de déplacement à Ponsacco en Italie. Dans le cadre du 20ème anniversaire de jumelage en

Italie, qui sera célébré officiellement du 7 au 9 octobre 2023 ; 2 autocars pour l'instant sont réservés pour le déplacement des brignairots. Dans un souci d'une bonne gestion financière de cet événement, il a été décidé de demander à chaque participant une contribution financière au déplacement de 20 € par personne et donc cette participation sera imposée à la régie de recettes du service animation et vie associative

La Commission n°4 animations, vie associative, culturelle et sportive a vu le dossier le 6 juin dernier. Il est demandé au conseil municipal de valider ce montant de 20 € par personne pour le déplacement à Ponsacco.

M. Serge BÉRARD : On a une idée déjà du niveau d'inscrits ?

Mme Anne-Marie MANDRONI : Non, ça commence tout juste, mais ça démarre plus vite que...

Mme Valérie GRILLON : Est-ce que les inscriptions sont déjà ouvertes ?

Mme Anne-Marie MANDRONI : Oui, tout le monde a reçu normalement.

M. Serge BÉRARD : Merci, si c'est clair on va passer au vote et on rappelle que la semaine prochaine on va en Allemagne retrouver vos collègues et amis allemands.

Mme Anne-Marie MANDRONI : Sinon sur le site de la ville, il y a l'inscription.

M. Serge BÉRARD : Pas d'autres questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie donc ; les délibérations sont terminées. L'état des contentieux tout d'abord, puis on aura quelques réponses à vos questions et quelques informations sur les 3 dossiers. Monsieur BLAIN.

- **INFORMATIONS**

1. **État des contentieux**

M. Philippe BLAIN : Oui sur l'état des contentieux, il m'est demandé, à moi de parler moins fort, donc c'est un véritable équilibre sonore que nous recherchons.

Sur les requêtes intentées contre la commune donc le premier dossier, c'est une société qui s'appelle LUGDUNUM CAPITAL contre la Ville pour le refus d'une déclaration préalable par un arrêté du Maire du 26 octobre 2022. Il s'agit de travaux sur une construction existante au 7 montée de la Côte à Brignais. Donc LUGDUNUM CAPITAL attaque la Ville au motif que la Ville lui a refusé une déclaration préalable, le refus tenant au fait que l'aménageur, le promoteur qui est LUGDUNUM CAPITAL ne fait pas ce qu'il faudrait faire. Je ne rentre pas dans le détail d'autant plus qu'on aura l'occasion de reparler de ce dossier, puisqu'il est en cours d'instruction au Tribunal Administratif de Lyon et nous sommes, comme de coutume, persuadés de notre bon droit.

L'autre dossier alors, c'est un dossier qui vient de sortir ; non c'est une blague. C'est notre plus ancien dossier... Cabinet d'architecture PLAYTIME contre Ville de Brignais, c'est un énième rebond du dossier intéressant les malfaçons sur le relais d'assistantes maternelles devenu depuis relais petite enfance mais qui a conservé le nom générique « Les petits bouts », donc relais d'assistants maternels, au

boulevard des Allées Fleuries. Vous vous rappelez qu'il y avait eu un protocole transactionnel avec un certain nombre d'entrepreneurs et/ou maîtres d'œuvre, ; le seul à ne pas avoir signé le protocole était le Cabinet d'architecture PLAYTIME. De ce fait PLAYTIME s'est vu signifier par la ville, un titre de recettes dont vous voyez le montant à hauteur de 23 180,74 € et PLAYTIME conteste ce titre. Là encore, je n'entre pas dans le détail, la Ville étant également dans son bon droit à notre sens et au sens de nos conseils et c'est en cours d'instruction également devant le TA, cela étant dit par abréviation.

Le troisième dossier, toujours en cours d'instruction devant le tribunal, c'est la société UP'Y donc UP'Y c'est une micro-crèche privée qui réclame dans des proportions élevées, comme vous pouvez le constater à l'écran, qui a intenté un recours indemnitaire devant le Tribunal comme suite au préjudice du fait de la délivrance, - ça, c'est l'argumentaire de la partie adverse - d'une autorisation d'urbanisme irrégulière. En fait, la ville a retiré dans les délais, ce que constamment la jurisprudence Ternon confirme un acte qui avait été originellement délivré à cette société. Et donc UP'Y nous attaque sur ce sujet.

Le dernier dossier me semble-t-il est toujours en cours d'instruction devant le Tribunal administratif de Lyon. Alors vous pourriez vous étonner de ces en « cours d'instruction ». Le Tribunal Administratif de Lyon est très en retard dans les instructions de dossiers, souvent, à partir du moment où les écritures sont déposées, on peut compter 1 an, 2 ans, plus souvent 3 parfois 4 des fois 5 ; quand j'ai dit 1 an c'était vraiment par extraordinaire.

Et le dernier ; vous savez que lorsqu' il s'agit d'une personne physique, on ne met pas le nom, on anonymise pardon et là c'est un contentieux intéressant un agent que la ville a placé en retraite pour invalidité et qui a demandé l'annulation de l'arrêté de retraite pour invalidité, tout en ne demandant pas toutefois à reprendre son travail, ce qui rend un peu antithétique la thèse mais je ne vais pas commenter plus avant.

Donc, on a là 4 dossiers. Clémentine, est-ce que nous en avons d'autres derrière ? Non ?

M. Serge BÉRARD : Merci M. BLAIN. On va présenter les dossiers, je ne sais pas par lequel on commence.

Donc ce dossier, je pense que l'on va prendre le sujet à bras le corps, il est assez complexe, ils ont l'occasion de travailler actuellement avec les syndicats concernés.

2. Informations

INFORMATION SUR LES PFAS

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Donc je vais faire plutôt une mise à jour des derniers événements qui sont arrivés sur le mois écoulé, disons le slide suivant, je pense qu'on va pouvoir passer assez vite. C'était la définition, les usages, je l'ai présenté déjà plusieurs fois. Donc on va arriver au rappel, je rappelle qu'en mai 2022, ce qui a déclenché donc, la pollution existait avant, mais ce qui a vraiment déclenché l'impact au niveau du public, c'est la diffusion d'un reportage « d'Envoyé Spécial » sur France 2. Ensuite, été

2022, la DREAL a mené des investigations qui ont été complétées par des demandes de diverses communes situées à proximité des sites industriels incriminés. Donc il y a eu en octobre 2022 une réunion publique de restitution des premiers résultats.

En janvier 2023, suite à des analyses réalisées sur des œufs de poule élevés par des particuliers à Pierre-Bénite, et Oullins, la préfecture a émis un avis de non-consommation des œufs et des volailles sur ces 2 communes. Et par mesure de précaution, elle l'a étendu à Irigny et Saint-Genis-Laval. Le 3 avril 2023, suite à de nouvelles analyses, le périmètre a été élargi, en particulier par mesure de précaution à 12 autres communes dont 3 communes de la CCVG, à savoir Chaponost, Brignais et Vourles.

Donc, qu'est-ce que ça a eu comme impact à Brignais ? Essentiellement c'était sur les œufs. Dans un premier temps, juste à ce moment-là, on se proposait de distribuer des poules pondeuses pour éliminer les biodéchets. Donc, évidemment - ça a coïncidé à un jour près - on a annulé cette distribution, qui a été prévue avec le SITOM. Début avril, il y a eu un prélèvement sur le seul élevage de Brignais donc ça c'est l'élevage déclaré. Donc ça a été plus vite que pour les particuliers, mise en place en parallèle sur avril d'un plan de prélèvement d'œufs de poules pondeuses chez des particuliers à Brignais, le plan de prélèvement a été validé par l'ARS et consistait à prélever 6 œufs par prélèvement de 2 poules différentes sur des secteurs prédéfinis. Donc c'était quand même assez strict.

Chaque prélèvement est accompagné d'un questionnaire précisant les conditions d'élevage parce que non seulement il était intéressant d'avoir la valeur de PFAS contenus dans ces œufs, mais pour voir comment et essayer de trouver des explications, comment on en était arrivé à une contamination de ces poules et donc des œufs, il était intéressant d'avoir un questionnaire qui précise ces conditions d'élevage.

Les prélèvements d'œuf c'est une fois $6*6 = 36$, donc 36 œufs ont été collectés à la Mairie. L'ARS est venue les chercher le 23 mai et les résultats, nous ne les avons pas encore. Ils sont attendus pour fin juin. En général, il faut à peu près un mois pour les obtenir.

En parallèle, la commune a décidé de réactiver le Conseil de veille sanitaire initialement mis en place pour le COVID et une première réunion de ce Conseil sanitaire a eu lieu le 4 mai pour faire un point sur la situation. Pour vous préciser la méthodologie, ce qu'il faut bien voir, c'est que suite à ces événements, j'ai tout de suite eu une liste de 12 volontaires qui proposaient leurs œufs, des particuliers qui proposaient leurs œufs, donc on était relativement confiant. Mais quand l'ARS est revenue vers nous, comme vous le voyez sur la carte, elle nous a proposé, il fallait faire des prélèvements sur les 6 secteurs en rouge et bien sûr sur les 12 volontaires, il y en a beaucoup qui étaient hors zone.

Alors on a eu quelques difficultés à trouver des volontaires sur la zone 1 et la zone 5 parce que, je pense, ça a été fait de façon administrative. La zone 1, elle est en majorité sur Chaponost, la zone 5, elle est en majorité sur Saint-Genis et avec des zones d'activité ou de campagne où il n'y a pas d'habitation, donc ça a été compliqué. Donc on a renégocié avec eux et on a redéfini la 1 de la

transporter au 1.10 et la 5 de la transporter au 5.10 et dans ces conditions-là, on a réussi à remplir notre contrat.

Alors, ce qui est intéressant aussi, c'est que les résultats d'analyse sur les œufs d'élevage, le seul élevage qui est à Brignais, ils sont conformes à la réglementation, donc ça c'est quand même un point positif. Ces analyses ont été faites en lien avec un règlement qui a été mis en place le 1^{er} janvier 2023 sur les œufs, les poissons et la viande. Donc vous avez dans le tableau les seuils maximums admissibles entre les cas de PFAS les plus préoccupants et envers les valeurs mesurées, donc on est assez nettement en dessous. Ces mesures réglementaires sur les œufs, ça consiste à mesurer 4 PFAS plus il y a une aussi une norme sur la somme des 4 PFAS. Donc, il faut que ces 5 critères soient remplis. Pour les œufs des particuliers, ça va être les mêmes valeurs. Alors ce qu'on peut dire déjà, c'est que sur les œufs de Saint-Genis il y a eu 4 mesures de fait, il y en a 2 pas bonnes et 2 de bonnes. Et ce qui est encourageant, c'est que les mesures sur les 2 mesures les plus proches de Brignais, a priori, et c'étaient les 2 bonnes et les 2 pas bonnes, étaient plus du côté de Pierre-Bénite.

Autre point de préoccupation, c'est sur l'eau potable. Donc je rappelle qu'il y a une directive européenne qui a été modifiée pour intégrer les PFAS sur la qualité, des eaux pour la consommation humaine. Il y a 20 PFAS qui sont particulièrement suivis dans les analyses, et un seuil réglementaire est en cours de discussion, qui, a priori, va être retenu à 0,1 microgramme par litre sur la somme de ces PFAS. Alors c'est 0,1 microgramme par litre ou 100 nanogrammes par litre, c'est exactement la même valeur ; c'est l'unité qui change.

La France doit transposer en droit français cette directive d'ici 2026, et on peut penser que compte tenu de l'évolution, cela ira beaucoup plus vite. À ce jour donc, l'Agence Régionale de Santé n'a pas émis d'interdiction sur l'eau potable dans notre secteur et sur les 20 PFAS analysés, les 4 PFAS identifiés comme les plus à risque donc qui sont cités ici sont particulièrement suivis.

Alors ce qu'il est bien de préciser aussi, c'est que tous les syndicats plus ou moins liés à l'eau travaillent ensemble, de façon concertée et vis-à-vis aussi des organismes d'État. Donc je rappelle le SIDESOL et MIMO qui sont des syndicats distributeurs d'eau. Le SYSEG, qui est un syndicat donc de traitement des eaux usées. Le SMHAR, qui est le syndicat d'irrigation des eaux, parce qu'il prélève dans le Rhône et le SMAGGA qui gère la qualité de l'eau sur le bassin versant du Garon. Donc ces 5 entités-là travaillent vraiment de concert depuis plusieurs mois de façon à partager leurs données et la fréquence des analyses d'eau est accrue. Avant, c'était quelque chose qui se faisait tous les trimestres ; maintenant nous arrivons à quelque chose de mensuel.

Le stade d'après, j'avais fait un petit récapitulatif à partir des bulletins d'analyse qui sont assez trappus puisqu'il y a plein de chiffres. Donc, avec des données sur la nappe, le refoulement donc, c'est ce qui part dans le réseau et le robinet, c'est-à-dire un prélèvement chez un particulier. Alors celui de septembre 2022, ce n'est pas très précis parce que c'est une valeur qui est inférieure. Décembre 22 au robinet, on est à 73, donc pour une future norme qui serait à 100. Et en mars 2023, on est vraiment tangent, on est à 102, alors il faut bien voir que, sur ces mesures-là

aussi, il y a une certaine incertitude parce que les méthodes analytiques, on cherche des choses qui sont vraiment très très fines et les incertitudes sont quand même assez importantes.

Les derniers développements, la Métropole de Lyon a lancé une stratégie de lutte contre les PFAS qui consiste à faire une mesure d'impact sur la santé, en partenariat avec un Institut écocitoyen de Fos-sur-Mer. C'est un Institut qui a déjà développé des techniques pour l'impact des pollutions, donc au niveau des zones industrielles de Fos-sur-Mer, sur les personnes, qui a une certaine expérience dans ce domaine-là.

La Métropole aussi partage des études avec le CLARA qui est le Canceropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes. Donc faire des études, mais il y a aussi un gros travail de, comment dire, de bibliographie, parce qu'en fin de compte sur les PFAS, il y a des choses qui se sont déclarées de façon beaucoup plus ancienne aux États-Unis, suite à des scandales sur les usines qui fabriquent ces PFAS et non pas les utilisateurs. Il existe un certain nombre de bibliographies sur les impacts sur la santé, donc ils sont un peu chargés de réunir toute cette bibliographie qui est quand même, même si on ne connaît pas tout sur ces produits, il existe quand même une bibliographie assez importante donc c'est d'en faire la synthèse. Et la Métropole s'est tournée vers ATMO. C'est un organisme qui contrôle la qualité de l'air, ça, c'est pour le volet pollution atmosphérique et bien sûr Eaux Publiques du Grand Lyon, tout ce qui est lié à la distribution de l'eau donc le suivi de la pollution par des analyses complémentaires, c'est la Métropole qui gère ça.

Et en dernier lieu, la semaine dernière, vous avez peut-être vu qu'il y a eu un reportage journalistique d'un journaliste de Lyon FR3 Lyon et il y a eu quelques minutes d'introduction au journal de 20h00 sur France 2 le 5 juin et une enquête beaucoup plus longue donc de 52 minutes a été diffusée sur France 3 le 7 juin à 23h00 et des poussières, mais elle est disponible en « replay ». Alors le reportage, il est beaucoup plus large, mais en ce qui concerne les analyses de sang il y a eu un dosage de 7 PFAS sur 10 échantillons, donc 10 personnes qui se sont portées volontaires et qui sont des riverains des sites industriels. Et le fait marquant c'est que ces personnes ont une teneur plus élevée que chez la moyenne des Français. Alors, il n'y a pas de norme, mais il y avait une étude qui avait eu lieu en 2014/2016 qui s'appelle le rapport Esteban sur le fait que, un peu partout en France, les gens ont tous été plus ou moins exposés aux PFAS, de par les produits, qui n'avaient pas forcément un site industriel à côté de chez eux mais de par l'utilisation de beaucoup de produits comme les poêles en téflon, les vêtements imperméabilisés, les anti tâches différents, ...

Donc les gens pouvaient être exposés et ici les teneurs sont un peu plus élevées et en particulier sur 2 molécules, le P Funda c'est 2 molécules PFAS avec des longueurs de chaînes de 9 carbones ou 11 carbones. Alors ces produits a priori ne sont plus utilisés, ça veut dire qu'ils ont été utilisés auparavant. Donc ça c'est les derniers avancements. Et là, je crois que j'en ai terminé, on reviendra vers vous à partir de fin juin et on aura les résultats sur les eaux.

M. Serge BÉRARD : Concernant les syndicats, on peut ajouter à ceux que tu as cité Rhône Sud qui effectivement n'était pas sur le secteur, mais comme vous le savez, le syndicat d'eau qui puise de l'eau

sur la nappe phréatique sur SIDESOL pour vous et le nouveau pour les communes du Sud. Et ces 2 syndicats ne subissent pas de l'eau démocratique qui sont les 4 000 mètres cubes de la nappe phréatique par an, plus dans le passé, mais pour mieux maîtriser. Quand on parle de la grande difficulté, donc on est limité dans les prélèvements et le complément vient d'une nappe qui est dans la nappe d'accompagnement sur laquelle aussi, on trouve des PFAS. Les syndicats, effectivement, sont tous autour de la table tout d'abord pour prendre la mesure de comment ils sont concernés les uns et les autres. L'eau potable effectivement dans la nappe phréatique ou le SMAGGA dans le Garon, pour le SYSEG dans les égouts qui sont récupérés sous tout ça c'est un cycle. Pour le SMHAR dans les zones de stockage de dérivation donc il y a des prélèvements qui sont faits un peu partout, on est en train, de prendre la mesure de où on en est, notamment par rapport aux normes sur tous ces prélèvements. À l'issue de ça, bien entendu, avec la volonté que l'État garantisse qu'il n'y aura plus de rejet de PFAS dans le Rhône, de telle manière que dans le temps on puisse voir l'impact qui semblerait au premier retour que j'ai pu avoir que comme il y a une forte réduction qui tend vers 0 en termes de rejet, ça commence déjà à se ressentir. Alors c'est ce que me disent mes collègues, il faut voir comment ça évolue et bien entendu, dans la mesure où on pouvait avoir constaté des impacts de santé, l'ARS va aussi, je pense, à un moment donné, se mobiliser sur toutes les actions à mener. Évaluer les actions à conduire ensemble pour les éradiquer. Voilà, merci Jean-Philippe.

M. Jean-Philippe GILLET : Un petit complément donc à cette présentation, il y aura un slide supplémentaire qui n'est pas présenté-là qui donne différents liens, en particulier le lien sur l'ARS, le lien DREAL, le lien avec la préfecture où on peut accéder à des valeurs, aux dernières mesures. Généralement, ces sites sont mis à jour régulièrement et il y aura un lien qui permettra de revenir sur ce qui a été présenté au journal de 20h00 et normalement aussi le lien en « replay » sur l'émission de 52 Minutes qui est parue ; donc pour les gens qui souhaitent aller un peu plus loin sur le sujet.

M. Lionel CATRAIN : C'est juste une remarque par rapport au PowerPoint qui est par ailleurs très bien fait sur le tableau qui était présenté, tous les chiffres, il me semble qu'il n'y a pas les unités.

M. Jean-Philippe GILLET : Si nanogramme par litre, en bas.

M. Lionel CATRAIN : Oui d'accord, donc c'est la somme qui fait...

M. Jean-Philippe GILLET : Oui la somme c'est la même unité. C'est des nanogrammes par litre. Dans ces 175 par exemple, c'est 0 175 microgrammes par litre. Mais techniquement, j'ai mis les unités sur les autres en haut, tout le tableau est homogène en unités.

Mme Solange VENDITTELLI : Juste une remarque si on n'avait pas des journalistes d'investigation, l'ARS, la DREAL et tous ces organismes, nous on servirait à quoi ? On continuerait gentiment à nous polluer ? Heureusement qu'il y a des journalistes d'investigation pour dénoncer parce qu'on n'en n'aurait jamais entendu parler autrement et on continuerait. Et puis, d'ailleurs, les seuils, je ne sais pas à quoi ils correspondent, les seuils, on est en dessous du seuil. Oui, mais qui c'est qui a décidé du seuil ?

M. Serge BÉRARD : Il y a un seuil pour l'instant, il n'y a pas de norme. C'est toujours l'IRA. C'est pour

ça que j'ai eu l'occasion de vous le dire, je crois parce que on a eu une réunion des maires ; lorsqu'ils ont élargi le périmètre donc tous ces acteurs de l'État prennent le problème vraiment au sérieux.

Mme Solange VENDITTELLI : Ils auraient pu le prendre avant. Comme beaucoup de scandales qu'on a déjà eu en France.

M. Serge BÉRARD : Probablement. En tout cas, ils le prennent au sérieux et la difficulté qu'ils rencontrent et dont vous parlez, c'est que l'on se pose des questions. On commence grâce aussi aux progrès à pouvoir opérer et ce n'était pas si simple. Du point de vue de la connaissance on s'améliore, ce qu'on ne sait pas encore, c'est l'impact réel sur la santé. Quand j'ai posé des questions, on a des mesures aujourd'hui, je crois qu'on a 40 000 morts par an sur les particules fines dans les villes... Aujourd'hui, personne n'est capable de dire quel est l'impact d'autant que cet ingrédient-là peut générer peut-être le cancer.

Une matière que j'aime aussi, donc comment repérer l'origine et c'est le but de ces études pédagogiques qui commence. Et pour vous dire la difficulté, comme effectivement ces PFAS éternels ne disparaissent pas avec nous, il faut vraiment avoir une bonne mesure pour attendre 30 ans. Ce n'est pas rassurant mais voilà où on en est aujourd'hui.

Mme Solange VENDITTELLI : Aux États-Unis tu avais l'air de dire que ça avait été dénoncé il y a plus longtemps que ça ?

M. Serge BÉRARD : Oui, c'est dénoncé dans un film mais qui date. La différence c'est qu'ils fabriquaient les PFAS, une usine fabriquait des PFAS dans des conditions qui étaient visiblement très scandaleuses. C'est encore autre chose, avec des dosages qui vont être très élevés. Donc voilà, là on commence à parler de ce qu'on ne connaît pas. Je crois qu'on va faire confiance aux épidémiologistes et aux études qui sont engagées par la Métropole pour tirer au clair cette situation. On va passer à notre rapport annuel avec la Commission communale pour l'accessibilité avec 2 intervenants. Qui commence ? Je vous laisse vous organiser.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Rapport annuel 2022 - 2023

Rapporteurs : Bruno THUET et Michèle EYMARD

M. Bruno THUET : J'ai évoqué tout ce qui a été fait en termes de travaux au profit des handicapés donc sur cette diapo on parle des ADAP alors pour mémoire les ADAP c'est les agendas d'accessibilité programmée, c'est-à-dire que les travaux font l'objet d'un processus, en fait une procédure qui est suivie au niveau départemental, par donc une commission d'accessibilité.

Pour tous les travaux, on fait d'abord un diagnostic, on dépose une demande d'autorisation de travaux qui est validée par la Commission départementale. Ensuite, on fait exécuter les travaux et selon le type de local au sein du public ou on fait une déclaration ou une attestation sur l'honneur comme quoi les travaux ont été faits et pour le reste, la réception des travaux est soumise directement à la Commission départementale. Donc voilà un peu le schéma organisationnel pour le suivi des travaux d'adaptation

aux handicapés.

Quelques réalisations qui ont été faites sur différents sites de la commune. Donc sur l'école Claudius Fournion, les photos 1/2/3 ce sont des travaux d'aménagement sur des sanitaires pour les rendre conformes et accessibles aux handicapés. Sur la photo 4 c'est en fait la mise en place d'une bande d'éveil au bout de l'escalier, pour montrer qu'on arrive sur un escalier, qu'il faudra monter ou descendre. Et la photo 5, c'est la mise en place d'une barre pour se tenir dans l'ascenseur de l'école.

Sur le Centre social essentiellement des travaux à l'extérieur. Donc création d'une place handicapée. Réalisation sur l'arrière du bâtiment, donc aussi d'une bande d'éveil pour marquer la marche avant d'entrer dans le bâtiment. La photo 3 c'est la modification d'un avaloir qui était dangereux pour les handicapés. La photo 4 montre la signalétique pour le parking handicapé et la photo 5 c'est l'amélioration de l'éclairage extérieur du bâtiment. Donc pas mal de travaux extérieurs ici sur les parkings communaux, création d'une place de parking au Parking de la Giraudière, et un parking handicapé aussi en face du collège Jean Zay.

Donc là, même processus pour 2023. Vous avez tout le processus, qu'on a élaboré pour 2023 avec les différents sites qui seront concernés notamment le Forum avec le dépôt de l'autorisation de travaux et la réception notamment des travaux sur le Bri'Sports.

Donc le Bri'Sports ce qui est programmé : création d'une rampe d'accès pour les douches parce qu'il faut que les vestiaires soient intégralement accessibles aux handicapés. Création de douches accessibles, des bandes de guidage depuis le portail d'entrée, création d'une place de stationnement PMR et enfin renforcement des éclairages dans les vestiaires et circulations. Donc un certain nombre de travaux de voirie qui, eux, ont été réalisés pour une bonne partie en fait par la CCVG parce que vous savez que la voirie est prise en charge par la CCVG.

Pareil dans les traversées qui doivent être faites boulevard de Schweighouse, on a fait des bateaux pour pouvoir faire passer, donc les gens qui étaient à mobilité réduite, et notamment pour ceux qui sortent des Arcades. C'était essentiellement pour les habitants des Arcades. Donc quand on a fait la Commission avec les représentants des handicapés de la commune, il y avait un certain nombre de demandes qui ont été faites, et on a pris en compte toutes ces demandes que vous voyez sur cette diapo, donc des problèmes de places PMR trop petites en ville, là on va voir la faisabilité, remettre des bandes de guidage, passages piétons, l'accès à la passerelle rue du Moulin. Prise en compte des problèmes de déformation de trottoir qui gêne pour les personnes à mobilité réduite et puis aussi reprise sur un trottoir des dévers qui sont pénalisants pour les gens qui sont en fauteuil roulant.

Alors un point particulier sur la Giraudière donc il y a un ascenseur extérieur, notamment pour handicapé, et cet ascenseur régulièrement ne fonctionne pas. Il ne fonctionne pas parce qu'il est dégradé et on a décidé de mettre en place une caméra qui sera reliée au réseau de protection de manière à pouvoir l'identifier. On met quand même ici régulièrement de l'argent pour réparer cet ascenseur qui est souvent en panne. Donc avec l'ajout d'une sonnette aussi pour que les gens puissent

appeler et puis alors le problème d'accès au parc de Rochilly cela dépend de la CCVG. La passerelle des écoliers, ce n'est pas possible de la rendre accessible en état.

Alors les marches vers l'ancien moulin, en fait ce n'étaient pas des marches, c'était un muret. Donc en fait ça a été simplement supprimé de manière à ce que les gens puissent accéder à ce petit espace-là qui se trouve au coin de la rue Giraudière. Voilà. Et puis il y a eu la demande d'un passage protégé devant le Monument aux Morts et donc ça a été fait.

Alors les feux tricolores, mais vous l'avez tous constaté, que le feu tricolore, maintenant il y a plus de boutons pour appeler, ça fait déjà un an. C'était aussi une demande auprès des jeunes personnes à mobilité réduite. Et puis au rond-point de chez Pignol, il y a une demande de bande signalétique.

Des places de parking qui vont, qui doivent être réaménagées, parce qu'elles sont insuffisantes selon les dires de ceux qui les utilisent.

M. Serge BÉRARD : On a fait le tour ; des questions, des remarques sur ces équipements ? Certains d'entre vous ont-ils relevés des informations à ce sujet ? La technique est de collecter toutes les demandes et on répond aux demandes des gens.

Mme Michèle EYMARD : Moi j'enchaîne avec le volet social. Donc les actions qu'on continue de mener, c'est un soutien financier à l'UNAFAM qui est l'Union nationale des familles et amis des personnes malades et handicapées. Nous continuons le portage de repas à domicile à destination des brignairots qui sont dans l'incapacité temporaire ou définitive de préparer leur repas. Et là c'est un portage de repas qui est effectué par des bénévoles. Et ensuite certains services de la ville sollicitent des ESAT pour des commandes particulières.

M. Serge BÉRARD : Je tiens pour l'occasion à remercier tous les bénévoles qui continuent d'assurer le portage des repas. Il y a assez peu de communes qui parvenaient de maintenir ce type de service avec des bénévoles, on a la chance d'avoir des gens très engagés qui se renouvellent. Ce n'est pas si simple de faire ça en tout cas ; c'est apprécié et remarquable.

Mme Michèle EYMARD : Voilà ensuite, on rappelle les missions des services qui sont toujours les mêmes, donc accueillir et écouter les familles qui sont touchées par le handicap, les difficultés liées à tout ce qui est finances.

On élabore des projets, les activités et ensuite on organise une sensibilisation pour sensibiliser un plus grand public et toucher des personnes qui ne sont pas elles-mêmes concernées par le handicap. Et donc on a organisé récemment, l'événement sur les troubles Dys et la sensibilisation sur l'autisme. Et on travaille, bien sûr, en étroite collaboration avec le personnel des structures. Ensuite bien sûr, avec les associations et puis les institutions. Les actions qu'on a menées en 2022, sont surtout des séances de sophrologie qui sont proposées aux familles, aux aidants, qui ont besoin de se poser et se reposer. On a une 2^{ème} séance, c'était une séance par mois et on a une 2^{ème} séance qui va être proposée parce que le nombre de personnes augmente et c'est vraiment un service on peut dire très, très apprécié. Les actions sont autour du trouble Dys. Alors, par contre, les ateliers de Dys et musique en jeu ont été

proposées. Ces ateliers ont été proposés, mais en fait, on n'a pas eu d'inscrits donc ça n'a pas abouti. Et ensuite, jusqu'à maintenant, on proposait un pique-nique qui se passait souvent en septembre aux Arcades. « Jeux contes avec toi » sera un mercredi à la médiathèque. Là, c'est vraiment aussi l'idée de réunir des familles, avec la bibliothèque, en particulier. « Exprime ton art » c'était le samedi matin pour, à travers la musique et les jeux artistiques, essayer de passer du temps en famille également. On revient sur l'événement sur les troubles Dys avec la conférence du Dr Olivier REVOL. Ça date mais c'était une très belle conférence. Et ensuite, ce qui est très intéressant, c'est qu'on s'adresse aussi aux établissements scolaires et périscolaires puisque le Centre de ressources autisme (CRA) sert à former, à proposer une formation et c'était extrêmement intéressant sur les troubles du spectre de l'autisme.

Voilà donc on va pour l'année 2023, continuer à penser aux aidants, développer l'offre, toujours avec les séances de sophrologie. Il y a aussi également un groupe de paroles, de mamans essentiellement, qui se réunit une fois par mois et elles ont changé de nom puisque ça s'appelle maintenant « Oasis des mamans », alors c'est animé par des mamans qui ne sont pas elles-mêmes directement touchées par le handicap, mais celles qui participent le sont. Et il y a un deuxième groupe de paroles qui voudrait se constituer.

On va continuer le « Jeux contes avec toi » et le temps convivial. Le pique-nique n'a pas eu beaucoup de succès, donc il faut qu'on repense à un nouveau format. Et donc la sensibilisation grâce au CRA va continuer puisque cela a du sens et cela permet aux ATSEM, aux services aussi, de la petite enfance, cela va les aider, essentiellement elles. Ça les familiarise et ça leur permet de se poser des questions et d'appréhender un peu plus et un peu mieux toute forme de handicap.

Voilà donc l'événement qui a eu lieu cette année. On entend assez régulièrement des retours, encore hier. Il a été organisé par l'AMF et c'était agir sur la santé en équipe sur le territoire qui a été apprécié. Cela a permis aussi de rencontrer des personnes. Ça a vraiment été un lieu ressource, un espace ressource.

M. Serge BÉRARD : C'est une occasion pour remercier Michèle sur cette action avec ACOLEA qui a été remarquée. Et j'allais dire les services. Merci et effectivement c'est un très grand succès, très apprécié par tous les professionnels qui sont concernés. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce point ? Je crois qu'il y a des réponses à des questions qui ont été posées lors du dernier Conseil.

M. Nicolas KELEN : Alors effectivement, je vais être plus succinct pour le coup, on parlera de la fibre. Une question a été posée sur le dernier Conseil municipal sur le déploiement de la fibre et je vais en profiter pour faire un petit point en sachant qu'on communique régulièrement sur le sujet, donc soit sur le BM, soit sur les réseaux sociaux, soit sur le site.

Pour faire très simple donc, on est ravis du coup de la montée en cours de raccordements sur la commune puisqu'on a plus que 2,7% des personnes à raccorder aujourd'hui. Alors je voulais détailler un peu ça mais les chiffres que je vais vous donner ça s'arrête fin 2022. Pour donner un petit état, on a un état tous les 6 mois avec Orange, donc on aura une mise à jour sous peu, probablement d'ici la fin

du mois. Pour rappeler un petit peu le concept, c'est l'opérateur Orange qui est en charge de raccorder, enfin de rendre raccordable en tout cas les différents logements sur Brignais.

Les objectifs avaient été fixés en 2014 et on parlait à ce moment-là de 5 550 logements à relier, ce qui effectivement a monté depuis, donc au niveau d'Orange ils sont plutôt satisfaits d'avoir dépassé les objectifs, sauf que, dans les faits, la population augmente et du coup le nombre de raccordements augmente et ce n'est jamais vraiment fini. Le point important c'est que le cuivre va être enfin éteint d'ici a priori 2030 donc c'est un objectif, on sait que ça pourrait potentiellement prendre plus de temps mais ça va être fait par plaques géographiques sur le territoire national donc on ne sait pas quand Brignais sera potentiellement « éteint ».

Ce qu'il faut savoir c'est qu'aujourd'hui le raccordement à la fibre est gratuit et gratuit sur la partie câblage ; demain ça sera probablement payant, c'est pour ça que toutes les personnes qui refusent aujourd'hui le raccordement à la fibre, demain c'est la fibre qui servira pour le téléphone. Donc effectivement il y a un enjeu et il faut pouvoir finir ce raccordement.

À Brignais, ça se passe plutôt bien. A fin 2022, on a raccordé 8 230 logements ou locaux professionnels, en sachant que certains logements où locaux ont une double ligne, et sur ces 8 230 logements, on a 7 342 logements qui sont déjà raccordables à date. Ça représentait à ce moment-là donc fin 2022, 89% du total.

Sur le delta, on a 350 logements qui ont refusé, directement ou indirectement, l'accès à la fibre. Alors les refus, c'est soit des syndicats de copropriété qui par exemple refusent, pour des raisons techniques, par exemple, des coûts qui sont induits pour déboucher un fourreau où vous raccordez, mais ça représente quand même parfois des grosses copropriétés. Je pense à la route de Soucieu par exemple avec une copropriété qui a 70 logements et qu'on n'arrive pas à débloquer depuis 2020, il y a des sujets comme ça qui prennent effectivement du temps.

M. Serge BÉRARD : C'est bien de le préciser Nicolas, parce que parfois certains pourraient penser que la commune est responsable de cette cause alors qu'en réalité c'est des choix indépendants de notre volonté.

M. Nicolas KELEN : Tout à fait. Alors en fait, c'est vrai que malheureusement, souvent même les téléconseillers Orange vont dire : débrouillez-vous avec la Mairie. Sauf que dans les faits quand une personne n'est pas raccordable, en premier lieu c'est Orange qui est co-responsable pour déployer et, après, malheureusement, ce n'est pas si simple que ça, c'est à dire qu'on a, je pense que le plus gros cas de refus technique c'est lié à l'implantation de nouveaux poteaux, alors le déploiement de la fibre la plupart du temps se fait en réseau souterrain sauf qu'il y a un certain nombre de zones, y compris à Brignais où on doit passer en câble aérien.

Dans ces cas-là, l'opérateur Orange doit s'entendre avec Enedis pour avoir des accords d'implantation sur les poteaux électriques actuels et la plupart du temps, malheureusement, on considère que les poteaux ne supporteront pas la charge d'un câble complémentaire et ils implantent un second poteau.

Ce n'est pas quelque chose sur laquelle la mairie à la main, ce sont des études techniques qui sont faites et c'est Enedis qui, la plupart du temps, demande une implantation de poteau complémentaire suite à une étude de charge.

Et parfois, les implantations de ces poteaux se font sur le domaine privé, donc on peut imaginer que quand on est sollicité en tant que personne privée, on reçoit une demande d'Orange pour venir rajouter un poteau devant chez soi, on n'est pas forcément enchanté et c'est ce qui fait justement, ce qui crée souvent des décalages dans les dossiers et qui demande un peu voilà de médiation et très concrètement, nous on n'a pas la main sur ce dossier-là. On peut essayer de trouver des solutions parfois, mais à la fin, s'il faut planter un poteau et qu'on n'implante pas ce poteau-là, toutes les personnes qui sont en aval du poteau ne peuvent pas être raccordées. Cela peut être très frustrant parfois pour certains voisins qui peuvent dire : mais du coup, à cause de mon voisin, je ne peux pas être raccordé. Mais voilà, il faut essayer de se mettre à la place de tout le monde et de faire de la médiation pour trouver des solutions. Alors c'est un vrai sujet, mais on arrive à débloquer au fur et à mesure des situations qui sont effectivement bloquantes. Je pense aux gens qui sont en télétravail, même de façon générale aux familles qui ont besoin de d'avoir accès à la fibre pour plusieurs téléphones, voilà, les réseaux sociaux et téléphones portables... y a plein de raisons d'avoir internet à haut débit.

Mais en tout cas, pour revenir sur les chiffres. Donc si on sort ces 350 refus, sans les 318 logements qui sont en cours parce que ça c'est logique, on aura toujours des logements en cours et des raccordements qui vont se faire. Il restait donc fin 2022, 220 logements, ce qui représentait 2,7% sur les 100% à raccorder donc Brignais, c'est quand même une commune où on est très bien lotis au niveau du raccord à la fibre. Maintenant voilà le gros effort à faire, c'est justement d'aller chercher ces derniers points de friction qui sont soit techniques, soit parfois humains, et il faut aller débloquer ces situations les unes après les autres et c'est ce qu'on en train de faire. Donc prochaine mise à jour d'ici un petit mois sur le site et les réseaux sociaux pour vous donner des nouvelles.

M. Erwan LE SAUX : J'ai une question sur l'implantation des poteaux sur le domaine privé. Je ne trouve pas ça logique qu'Orange vienne installer un poteau et couper une rue parce qu'il veut installer un poteau sur une parcelle privée. Il faut voir les conditions de servitude et choses comme ça et pourquoi il ne l'implante pas sur la voie publique ?

M. Nicolas KELEN : En fait, ce n'est pas toujours possible, c'est-à-dire que en général, c'est ce qui est fait. La plupart des dossiers concernent une implantation sur domaine public et dans ce cas-là c'est souvent la CCVG d'ailleurs qui donne les autorisations. Il arrive qu'on ait par exemple au-delà de son terrain fermé une partie en servitude, par exemple, qui appartient au propriétaire du logement, et à ce moment-là, si un poteau, par exemple, est déjà implanté, ça veut dire qu'il faut l'implanter chez lui, probablement à côté de l'autre poteau électrique qui est en place. Souvent, les poteaux sont mis côte à côte, mais pour autant c'est sur un domaine privé. Il y a aussi le cas des lotissements, par exemple, si c'est hors la clôture en général, c'est ça la difficulté.

M. Serge BÉRARD : C'est pour ça que la médiation s'impose, parce qu'il n'y a pas d'autres solutions.

M. Erwan LE SAUX : Et je pense que les 7% qui restent, c'est cela.

M. Nicolas KELEN : C'est principalement ces cas-là, il y a aussi dans le centre-ville des fourreaux qui sont bouchés, soit des raisons techniques, soit des raisons effectivement de refus comme ça, en sachant que les personnes qui ont refusé sont un peu en haut de la pile et vont revenir après dans les personnes qui sont resolicitées une seconde fois. Maintenant, si les personnes continuent de refuser à ce moment-là, il y aura un moment où il y aura forcément un coût pour quelqu'un pour se raccorder quand il le voudra.

M. Serge BÉRARD : Merci Nicolas pour ces précisions et on va suivre cela prochainement.

M. Jean-Philippe GILLET : Donc je voulais apporter quelques éléments. Là, notre collègue élue de la liste « Brignais ensemble » s'inquiète au sujet des bornes, du nombre de bornes installées pour l'instant sur Brignais. Donc je vais rappeler à fin 2022 ; les bornes pour recharger les véhicules électriques.

Les bornes de recharge pour véhicules électriques. Donc je rappelle qu'à fin 2022, d'après les statistiques en notre possession, il y a 265 véhicules électriques sur Brignais. Cela concerne aussi bien les électriques qui sont entièrement sur batterie et les PHEV, c'est-à-dire les plugs hybrides électriques véhicules, c'est-à-dire, solutions mixtes : thermique, batteries et rechargeable. Donc pour situer à Chaponost il y en a 130, on est alors, il y a aussi le delta population et surtout les mairies en ont juste entre 50 et 80. Donc à Brignais, on est particulièrement bien équipé. Depuis septembre 2022, nous disposons d'une borne avec 2 points de recharge, qui a été achetée et contractualisée par la municipalité avec DRIVE ECO. Et c'est une borne de recharge 2 fois à 22 kilowatts, c'est une puissance standard et qui est implantée donc comme vous le savez, place du 8 Mai.

Donc, depuis cette installation, nous avons intégré le schéma directeur, donc les installations de recharge de véhicules de « l'équipe » du SYGERLy et fin 2023 donc, cette borne actuelle sera complétée par 2 autres. Puis, en 2024 et 2025, par 2 à 6 bornes supplémentaires, suivant la montée en puissance du parc.

Donc, pour les bornes, les 2 bornes de 2023, elles sont financées par le SYGERLy à 100% et pour les autres, les suivantes, ça sera un financement à parts égales entre Brignais et le SYGERLy. Pour compléter, je peux faire un premier bilan d'utilisation donc de la borne actuelle avec ces 2 points de charge sur 9 mois c'est l'historique que l'on a, puisque cela date de septembre 2022.

On a constaté sur cette borne 297 recharges, ce qui fait 33 par mois, donc en moyenne 1 par jour. Le temps de recharge par jour et en moyenne de 02h27. Donc on voit que ce n'est pas un taux d'utilisation... il n'y a pas d'attente en tout cas. Et en moyenne, l'énergie rechargée est de 19 kilowatts. Donc en conclusion, ça veut dire que cette borne, elle n'est pas très occupée, alors à quoi c'est dû ? On a un parc qui est assez conséquent, mais l'analyse montre que la très grande majorité des véhicules sont affectés à des trajets domicile-travail et que les gens soit rechargent sur leur lieu de travail, soit rechargent aussi chez eux et que donc on capte sur cette borne qu'une certaine tranche de gens qui sont dans des collectifs et qui n'ont pas la possibilité de recharger actuellement.

En plus, je ne pense pas qu'on ait un trafic de passage, donc ces bornes sont identifiées sur des réseaux, on n'a pas un trafic de passage parce qu'on est un peu à l'écart des grands axes. L'idée c'est d'accompagner la croissance avec le schéma directeur su Sigerly et il faut voir aussi que, à côté de l'offre publique de Brignais, il y a aussi une offre privée chez Gamm Vert, où il y a un grand nombre quand même de points de charge et quand nous y allons, on ne peut pas dire que ce soit très optimal.

M. Lionel BRUNEL : Par contre c'est très bien que ça augmente, parce que c'est notre souhait. Le parc va augmenter. En fait, pour tous ces sujets, c'est très compliqué de commencer à partir sur les statistiques de ce qu'on a mis parce que si on habite dans un collectif, si on vient sur Brignais, pour faire des courses longues ou pas longues, on sait il n'y a pas de bornes, on ne s'en sert pas. Donc c'est quand même aussi un peu un cercle vicieux où on ne peut pas dire il y a seulement une borne, elle n'est pas trop utilisée donc il n'y a pas de besoin, parce que le besoin va venir à partir du moment où évidemment il y aura une augmentation du parc. Je crois que les gens qui viennent sur Brignais, au-delà des gens qui y habitent, c'est un lot qui est plus important que les gens qui vont sur Vourles ou sur Chaponost donc le centre-ville y joue ; et à partir du moment où les gens vont commencer à faire des choix, ils font aussi des choix par rapport à ça. On se rend bien compte aujourd'hui, quelqu'un qui habite dans un collectif, alors il y a des collectifs récents qui vont s'équiper assez facilement avec des bornes qui sont installés dans les garages, c'est très bien et puis il y a tout un tas de lieux d'habitation dans Brignais où ça sera globalement impossible. Effectivement, si l'offre n'arrive pas avant que les gens achètent les voitures, forcément, les gens ne les achèteront pas, ou auront des difficultés à les acheter, ou retarderont leurs achats parce qu'il n'y a pas l'équipement. Mais si cela va dans ces proportions, c'est déjà très bien.

M. Serge BÉRARD : En tout cas, c'est vrai que c'est un sujet qu'il faut accompagner, faire en sorte de trouver une solution. Le partenariat avec le SYGERLY n'est pas innocent. C'est vrai que le SYGERLY a une vision de ce qui se passe sur l'ensemble du territoire, faire émerger aussi les bonnes pratiques. Il y a pas mal de débats qui se sont engagés. Est-ce que ça fonctionne, est-ce que ça ne fonctionne pas ? Il faut avoir ce regard large pour faire les bons choix. Et c'est ce qu'on espère avoir avec ce partenariat SYGERLY. On sera amené peut-être à l'accélérer et, effectivement, tant mieux si les équipements s'accroissent. On a la capacité, je pense à réagir au cas où il faille accélérer ; pour l'instant on accompagne le mouvement en se calant sur ce qu'on pense comme étant la bonne pratique.

M. Jean-Philippe GILLET : L'objectif, c'est d'avoir un maillage, le plus traditionnel. Les deux suivantes à priori seront sur le parking du CPMX.

M. Serge BÉRARD : Et après il faut le volontarisme, pour ne pas oublier que ça a un coût aussi.

M. Christophe GALLAY : Est-il prévu que les 4 bornes supplémentaires soient au même endroit ou réparties sur différents parkings ?

M. Jean-Philippe GILLET : Donc, les 2 bornes de fin 2023 c'est 4 points de charge répartis sur des lieux

différents a priori. Le tout c'est d'arriver à un maillage.

M. Lionel BRUNEL : Peut-être un élément à intégrer si cela n'a pas été encore réfléchi. Je suis beaucoup sur Lyon et je me rends compte de choses assez étranges. D'abord, on trouve les véhicules qui ne sont ni « plug-in » ni électriques sur les places pour recharger les voitures. Je pense que cela pourrait être à un moment sanctionné. Et deuxième élément aussi ; très régulièrement, ce sont des véhicules effectivement électriques ou autres mais qui ne sont absolument pas en situation de recharge, et qui sont garés sur ces places. Il n'y a pas besoin d'aller très très loin, pour voir ça sur des parkings effectivement dits privés, grand commerce qu'on ne citera pas. Je pense que sur le domaine public est-ce qu'on y a réfléchi, est-ce qu'on a la capacité par la police ou le Maire à décider qu'un véhicule qui n'est pas en situation de recharge, n'a rien à faire, à bloquer une place sur une borne par exemple. Ce n'est pas le cas sur Lyon.

M. Serge BÉRARD : Ça sera à travailler.

M. Jean-Philippe GILLET : On avait eu une amorce de réflexion sur ce système-là, c'est-à-dire que notre tarification sur la borne actuelle tient compte d'une quantité de kilowatts à consommer mais il y a aussi une frange du prix qui est liée à la durée, de façon à éviter les stationnements. Alors, si je ne recharge pas on peut rester branché et effectivement ça peut rester, mais plus ça reste branché en durée, plus ça a un surplus. Donc l'idée de cette tarification c'était d'avoir un juste prix mais en jouant sur la durée pour ne pas que ça soit bloqué. Donc pour l'instant on n'est pas confronté à ça mais...

M. Lionel BRUNEL : Il serait bien d'y penser parce que c'est pratique. Je pense que tous les gens qui sont un peu sensibles à ça l'ont observé. Alors effectivement aujourd'hui, ça prendra encore un certain nombre d'années, mais trouver des véhicules qui ne sont pas en position de recharge sur des places pour des bornes, ça me paraît pas très normal.

M. Serge BÉRARD : C'est un peu facile. Il y a une dernière question posée pour laquelle Michel EYMARD a une réponse, je crois.



Mme Michèle EYMARD : C'était une question qui avait posée sur le pourquoi de la subvention qui était allouée aux AJB n'étaient pas inscrite avec les autres subventions. Donc on a avec les services réfléchis et on la fera passer, quand on la citera, en même temps que les autres subventions au mois de décembre.

M. Lionel BRUNEL : Merci.

Mme Agnès BERAL : Juste rappeler que mardi, le 20, il y a la rencontre entre les permanents et les élus lors d'une soirée conviviale. Donc vous êtes tous invités à partir de 18h00 et qu'il y a de la pétanque pour ceux qui veulent.

M. Serge BÉRARD : Nous aurons une Commission générale le 22 je crois. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, à demain à tous, bonne soirée.

La séance est levée à 22 h 30

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 juin 2023	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 20/09/2023  
Solange VENDITTELLI (Secrétaire du Conseil municipal du 14 juin 2023)	Le 20/09/2023 